



VACCIN LYOPHILISÉ À VIRUS VIVANT ATTÉNUÉ CONTRE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS. SOUCHE NIGERIA 75/1 CIRAD.

LYOPHILISAT AVEC DILUENT DE RECONSTITUTION

COMPOSITION

LE VACCIN "PPR VAX" RÉPOND À LA COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE SUIVANTE PAR DOSE DE 0,5 ML :

PRINCIPE ACTIF :

Virus atténué de la Peste des Petits Ruminants,
souche N75/1 CIRAD $\geq 10^2$ DICT50

EXCIPIENTS :

Saccharose, au maximum 1,44 mg

Polypeptone A, au maximum 0,72 mg

Peptone B, au maximum 0,36 mg

SOLVANT DE RECONSTITUTION :

solution saline tamponnée

Phosphate monopotassique 0,1mg

Chlorure de potassium 0,1mg

Chlorure de sodium 4,0mg

Phosphate disodique 0,57mg

Chlorure de calcium 0,05mg

Chlorure de magnésium 0,05mg

INDICATIONS

Prévention de la Peste des petits ruminants par immunisation active chez les ovins et les caprins.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune

MISES EN GARDE PARTICULIÈRES À CHAQUE ESPÈCE CIBLE

Se méfier toujours, en milieux fortement contaminés, des localisations d'infections générales chez des porteurs de germes apparemment sains; opérer de préférence sur des animaux à jeun.

Ne pas vacciner les chèvres gestantes

PPR VAX

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'EMPLOI CHEZ L'ANIMAL

- Agiter vigoureusement le flacon avant emploi.
- Ne vacciner que les animaux en bonne santé. Ne pas vacciner les animaux malades ou stressés.
- Respecter les conditions d'asepsie habituelles. Utiliser pour l'injection du matériel stérile et dépourvu de toute trace d'antiseptiques.
- Désinfecter le lieu d'inoculation et éviter tout traumatisme intempestif.
- Éviter la vaccination lors de très fortes chaleurs.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR LA PERSONNE QUI ADMINISTRE LE MÉDICAMENT AUX ANIMAUX

Le port de gant et de lunettes est souhaitable, En cas d'injection accidentelle du vaccin à l'homme, une consultation médicale est nécessaire.

AUTRES PRECAUTIONS

Détruire par incinération les flacons et reliquat du vaccin inutilisé.

EFFETS SECONDAIRES

Une faible réaction peut apparaître au niveau du point d'inoculation, elle disparaît en quelques jours.

UTILISATION EN CAS DE GRAVIDITE ET / OU DE LACTATION

Les chèvres gestantes sont sensibles à toute injection par voie parentérale. La vaccination en période de gestation chez les chèvres doit être prise au cas par cas selon la situation épidémiologique.

Aucune précaution spéciale n'est à prendre pour les femelles en période de lactation

INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES ET AUTRES FORMES D'INTERACTIONS

Aucune n'est connue à ce jour; en l'absence de données spécifiques, aucune recommandation ne peut être faite quant à l'utilisation du vaccin en concomitance avec d'autres produits pharmaceutiques. Il est préférable de différer toute autre injection.

MODE, VOIE (S) D'ADMINISTRATION ET POSOLOGIE :

Pour remettre en solution le vaccin, introduire 4 ml de solvant dans le flacon contenant 100 doses de vaccin lyophilisé à l'aide d'une seringue montée d'une aiguille. Dès que la solubilisation du vaccin est complète, prélever la totalité du liquide et le réinjecter dans le flacon de solvant, agiter légèrement pour homogénéiser, puis renouveler une fois la même opération, afin de récupérer le vaccin qui reste dans le flacon et dans la seringue ayant servi au transfert, le vaccin solubilisé est alors prêt à l'emploi.

Injecter 0.5 ml du vaccin reconstitué par voie sous-cutanée à chaque animal, ovin ou caprin.

PROGRAMME DE VACCINATION

- **Primo-vaccination** : à partir de l'âge de deux mois en milieu sain, 4 mois en zone d'endémie.
- **Rappel** : 2 à 6 mois après primo vaccination, puis rappel annuel.

SURDOSAGE (SYMPTÔMES, CONDUITE D'URGENCE, ANTIDOTES) SI NÉCESSAIRE

Après administration de dix doses en sous-cutanée, aucune réaction systémique n'a été constatée chez les ovins et les caprins.

TEMPS D'ATTENTE

Nul

INCOMPATIBILITÉS

Aucune n'est connue à ce jour. Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver et transporter dans son emballage d'origine à une température comprise entre +2 °C et +8 °C et à l'obscurité. Ne pas congeler.

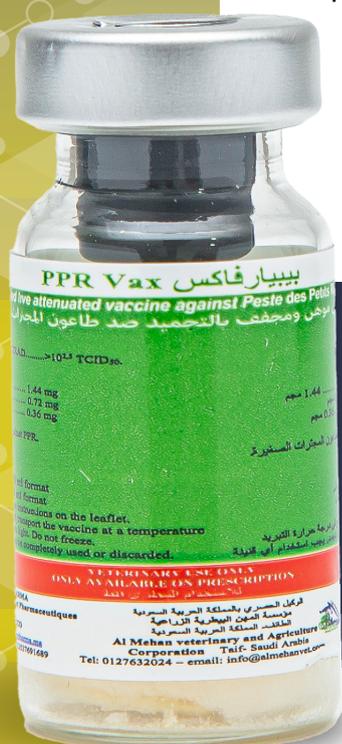
Après mise en solution : Tout flacon entamé doit être entièrement utilisé ou éliminé.

PRÉSENTATION (S):

- Flacon de 100 doses de vaccin avec flacon de 50 ml de solvant.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE LORS DE L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU DE DÉCHETS DÉRIVÉS DE L'UTILISATION DE CES MÉDICAMENTS

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets pharmaceutiques.



**USAGE VÉTÉRINAIRE.
A NE DÉLIVRER
QUE SUR ORDONNANCE.**

SOCIÉTÉ DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES - BIOPHARMA



Avenue HASSAN II, CYM - B.P.4569 - Rabat-Akkari. Maroc.



+212 537 693 632 | +212 537 691 689



+212 537 695 053 | +212 537 691 692



info@biopharma.ma



www.biopharma.ma